

Bureau de la réglementation, des titres
et des élections

ARRÊTE

portant composition de la commission de propagande départementale
dans le cadre de l'élection des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021
et organisation de ses travaux

LE PREFET DE VAUCLUSE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU Le code électoral et notamment ses articles L52-3, L212 et R.29 à R.39 ;

VU le décret du 9 mai 2018, publié au Journal officiel du 10 mai 2018 nommant M. Bertrand GAUME, en qualité de préfet de Vaucluse ;

VU la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU l'ordonnance du Premier Président de la cour d'appel de Nîmes en date du 28 avril 2021 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRETE

Article 1 : Pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021, il est institué dans le département de Vaucluse une commission de propagande départementale, chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale, dont la composition est la suivante :

Président :

Monsieur Ghani BOUGUERRA, Président du Tribunal Judiciaire d'Avignon.

Membres :

Monsieur Denis MARSAL directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de Vaucluse, titulaire ;

Madame Bettina BLANC, chef de bureau de la réglementation, des titres et des élections, suppléante ;

Madame Roselyne GUICHERD, représentant le Directeur Départemental de La Poste, titulaire ;

Monsieur Stéphane MARTIN, représentant le Directeur Départemental de La Poste, suppléant ;

Secrétaire : Madame Maria GOMES, adjointe au chef de bureau de la réglementation, des titres et des élections à la préfecture de Vaucluse.

Article 2 : Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

Article 3 : Conformément aux dispositions prévues par les articles R34 et R38 du code électoral, la commission est chargée des opérations suivantes :

- Faire procéder au libellé des enveloppes à envoyer aux électeurs.

- Adresser à tous les électeurs, **au plus tard le mercredi 16 juin 2021 pour le premier tour de scrutin et au plus tard le jeudi 24 juin 2021 pour le second tour de scrutin**, les circulaires et bulletins de vote de chaque liste de candidats (sauf la commune d'Orange où seule la circulaire sera adressée).

- Envoyer dans chaque mairie, **au plus tard le mercredi 16 juin 2021 pour le premier tour de scrutin et au plus tard le jeudi 24 juin 2021 pour le second tour de scrutin**, les bulletins de vote de chaque liste de candidats en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits (sauf à la commune d'Orange où 100 bulletins de vote par bureau seront distribués).

Article 4 : Le contrôle de conformité des documents électoraux (circulaires et bulletins de vote) aux prescriptions du code électoral est exclusivement réalisé par la commission de propagande instituée auprès de la préfecture de région.

Article 5 : Les candidats têtes de listes ou leurs représentants devront remettre au président de la commission de propagande départementale les exemplaires imprimés des circulaires ainsi que les bulletins de vote destinés aux électeurs, **au plus tard le jeudi 27 mai 2021 à 12 heures pour le 1^{er} tour de scrutin et le mercredi 23 juin 2021 à 12h00 au plus tard pour le second tour de scrutin.**

Le dépôt des circulaires et des bulletins de vote devra être effectué auprès du routeur, la société **KOBA à SAINT-PRIEST (69800) C.C Porte des Alpes, boulevard André Bouloche (ancien site IKEA)**.

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents électoraux remis postérieurement aux date et heure indiquées ci-dessus ainsi que les circulaires non conformes aux prescriptions des articles R27 à R29 du code électoral et les bulletins de vote qui ne sont pas conformes à l'article R30 du même code.

Les horaires et les conditions de livraison de la propagande sont définis à l'annexe du présent arrêté.

Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, le président du Tribunal judiciaire d'Avignon et le directeur départemental de La Poste, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le

Pour le préfet,
le secrétaire général;


Christian GUYARD

ELECTIONS REGIONALES 2021 – 1^{er} tour & 2^{ème} tour

SITE DE LIVRAISON
BULLETINS DE VOTE MAIRIES, BULLETINS DE VOTE ELECTEURS & CIRCULAIRES



Responsables de Comptes :

Julie Denizot - koba69@koba.com - 06.24.38.57.20
Catherine Bontant - koba69@koba.com - 06.85.94.88.91

Site de production : **SAINT-PIREST**

Quais de livraison : **Boulevard André Bouloche, 69800 Saint-Priest**

Horaires et Modalités de réception :

| 1 ^{er} TOUR | 2 ^{ème} TOUR |
|---|---|
| Du 10/05/2021 au 27/05/2021 | Du 21/06/2021 au 23/06/2021 |
| Du lundi au vendredi : 07h00 à 19h00 <u>Attention</u> : jeudi 27/05 : 06h00 à 12h00 samedis et dimanches sur RDV uniquement | Lundi : dès 07h00 sans interruption jusqu'au mercredi 12h00 |



AUTOROUTE A43

Sens Lyon :
Prendre sortie 4



Sens Grenoble-Chambéry :
Prendre sortie 4a



Site équipé de quais de déchargement pour tous types de véhicules.

CRITERES DE CONDITIONNEMENT

BULLETINS DE VOTE MAIRIES, BULLETINS DE VOTE ELECTEURS & CIRCULAIRES

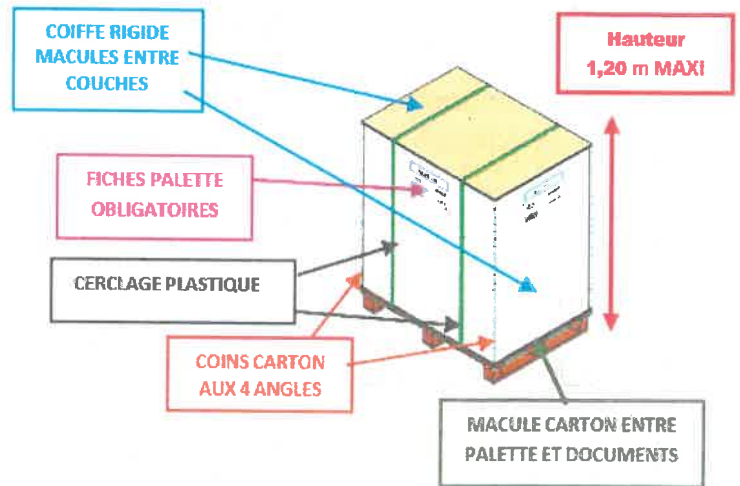
Les étiquettes carton et palette doivent **OBLIGATOIREMENT** être téléchargées sur notre site : <https://imprimeur.koba.com/>

(Cf. NOTICE IMPRESSION ETIQUETTES CARTON & PALETTE ci-dessous)

Tous les imprimés doivent être accompagnés **OBLIGATOIREMENT** d'un bon de livraison.

• **ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :**
(imprimés depuis la plateforme Koba)

- ✓ Nom du département, préfecture & candidat
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité
- ✓ Type de documents :
 - Circulaires **Electeurs**
 - Bulletins de vote **Electeurs**
 - Bulletins de vote **Colisage Mairie**



• **CRITERES DE CONDITIONNEMENT :**

Les palettes ne respectant pas ces critères pourront être refusées

| Envois Bulletins de vote – MAIRIE | Envois circulaires & bulletins de vote ELECTEURS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette ➤ Un seul candidat par palette ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire) ➤ FILMER la palette + CERCLAGE plastique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en carton ou sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette ➤ Un seul candidat par palette ➤ Ne pas mélanger sur une même palette les BV et circulaires ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex (sans film rétractable et sans intercalaire) ➤ FILMER la palette + CERCLAGE plastique |
| <p>Le filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)</p> <p>Ajouter la mention, « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette)</p> | |

Rappel :

Les étiquettes carton et palette doivent **OBLIGATOIREMENT** être téléchargées sur notre site <https://imprimeur.koba.com/>

PLATEFORME IMPRIMEUR NOTICE IMPRESSION ETIQUETTES CARTON & PALETTE

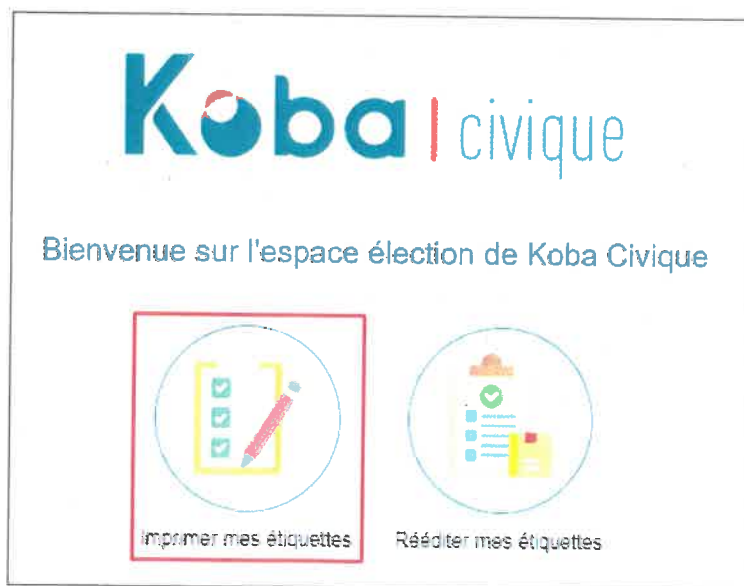
Afin de fiabiliser les livraisons, nous mettons à votre disposition sur notre site Koba Civique un outil pour l'impression des étiquettes palettes et/ou cartons. Cela permet notamment de **contrôler les livraisons par l'identification directe des documents et de limiter ainsi tout risque d'erreurs.**

L'outil développé est simple d'utilisation et intuitif :

- Se rendre sur le lien suivant : <https://imprimeur.koba.com/>



- Depuis l'écran d'accueil, cliquez sur l'icône « **Imprimer mes étiquettes** ».



- **ETAPE 1** : Consultez et téléchargez les critères de conditionnement (pour rappel) et renseignez vos informations imprimeur.

1 Informations imprimeur
Informations élection
Quantités imprimées

▲ Critères de conditionnement

Envois bulletins de vote - MAIRIE

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette → cerclage plastique

Envois circulaires et bulletins de vote - ÉLECTEURS

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette → cerclage plastique

TÉLÉCHARGER LES CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT ↓

Informations imprimeur

Pourquoi renseigner ces informations ? Ces informations sont nécessaires pour faciliter le processus de réception dans nos sites de production. De plus, ces informations seront transmises à la Préfecture concernée, ce qui permettra de préparer les modalités de remboursement.

Nom de l'imprimerie *

Nom *

Prénom *

Téléphone *

Adresse e-mail *


Nom du contact opérationnel *

(*) Champs obligatoires

SUIVANT

- **ETAPE 2** : Sélectionnez les informations de l'élection et du candidat concernés.

2 Informations élection
Informations imprimeur



Informations élection

Préfecture *

Région ou Département (à choisir) *

Commune *

Préfecture

Ardes-Montmoré

Arrondissement

Département

Nom du Candidat

Parti / Liste du candidat

(*) Champs obligatoires

PRÉCÉDENT
SUIVANT

ETAPE 3 : Renseignez les quantités imprimées ainsi que les contenants utilisés.

✓ Informations Imprimeur
✓ Informations Election
3 Quantités imprimées

⚠ Merci de prendre quelques instants pour vérifier l'exactitude des informations précédemment renseignées

Informations Imprimeur

Imprimerie : Imprimerie NOBA
 Nom : PEREIRA
 Prénom : Laurent
 E-mail : contact@koba.com
 Téléphone : 0687480614

Informations Election

Election : Elections departementales 1er tour
 Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Département : Alpes-Maritimes 1061 / Canton : Nice-2
 Candidat : Nom du Candidat
 Liste ou Parti : Parti / Liste du candidat

Les quantités

| Quantité | Conteneur | Description | Quantité |
|----------|-----------|------------------------------|----------|
| 100 000 | Carton(s) | Blanc 90x120mm (100) 100x150 | 100 |
| 100 000 | Carton(s) | Blanc 90x120mm (100) 100x150 | 100 |
| 100 000 | Carton(s) | Blanc 90x120mm (100) 100x150 | 100 |

PRÉCÉDENT
TERMINER

ETAPE 4 :


- Imprimez vos étiquettes (un fichier PDF sera proposé au téléchargement).
- Récupérez la/les adresse(s) de livraison(s) (également disponible sur l'étiquette à imprimer).
- Conservez votre numéro de dossier si vous souhaitez réimprimer ces étiquettes ultérieurement.
- Pour renouveler l'opération pour un autre candidat ou une autre élection, sans avoir à ressaisir vos informations imprimeur, cliquez sur le bouton « **Créer une nouvelle étiquette** ».

Vos informations ont bien été prises en compte

Votre numéro de dossier

946FA257

Imprimer vos étiquettes




Vos adresses de livraisons


Livraison Départementales 1er Tour PE, BV et BV
 Mairies
 Aéroport Nice Côte d'Azur
 Terminal 1
 Nice Aéroport 1
 N. Juvard Mary - B. 106
 06000 Nice

Du 20h34 au 21h5 - 24h au 12h00 à 18h00 - Mercredi - 08h00 à 12h30 - À compter du 19-05 - Tous les jours de 07h00 à 18h00


Créer une nouvelle étiquette



Retourner sur la page d'accueil



Nous contacter



Ci-dessous un exemple d'étiquettes :

Nice-2



FICHE DE LIVRAISON
Élections départementales
1er TOUR



9677417387631569

Aéroport Nice Côte d'Azur, Terminal T1,
Nice Aéroport T1, Boulevard Maryse
Bastié, 06000, Nice

Numéro et
nombre de
cartons :

1/100

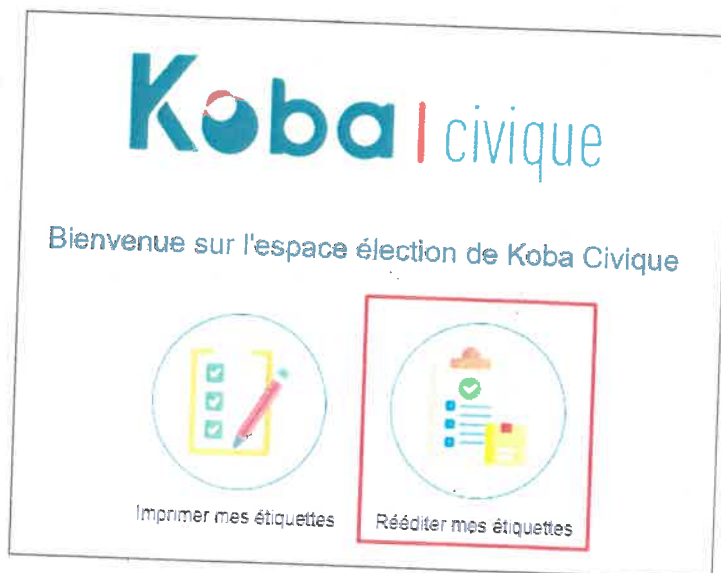
BULLETINS DE VOTE - ELECTEURS

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| NOM DE LA LISTE | Parti / Liste du candidat |
| NOM DU CANDIDAT | Nom du Candidat |
| QUANTITE LIVREE | 100 000 |

PREF-06-C-16

BLEU

OPTION COMPLÉMENTAIRE : Depuis l'écran d'accueil, vous pourrez retrouver les étiquettes déjà générées en cliquant sur l'icône « **Rééditer mes étiquettes** ».



Renseignez votre numéro de dossier pour une réimpression.

Renseignez la référence du dossier

Reference *

(*) Champs obligatoires

RECHERCHER